



**\* Journal communal mensuel \***

Publication François Giroux

Rédaction François Giroux

**Le proverbe du mois**

Une âme peut se dire généreuse, quand elle prend plus de plaisir à donner qu'à recevoir.

Chevalier de Méré

**Le mot du maire**

**Vitesse excessive**

Un petit rappel est parfois nécessaire, les vitesses excessives, que ce soit dans une agglomération, dans un hameau ou sur une route de campagne, sont chaque année la cause de centaines de pertes de vies humaines. Chaque conducteur doit bien savoir qu'il n'est pas seul sur terre et que nos routes ne sont pas des circuits de compétitions. Si chacun ne surestime pas ses compétences au volant et respecte les limitations indiquées (elles le sont pour le bien de tous) la sécurité n'en sera que renforcée.

Des vitesses excessives sont constatées à différents endroits de notre commune, notamment dans la traversée du bourg de Champagne, de Fontaines, du Pas de Fontaines, de Jaufrenie et de Clauzuroux. Entre chaque village la vitesse est limitée à 90km/h, la traversée du Pas de Fontaines à 70km/h (D2), le centre bourg de Champagne et Fontaines à 50km/h, voir 30km/h pour la traversée du bourg rte de Verteillac (D101) ainsi que le lotissement de Lavaure.

Un radar pédagogique (cinémomètre) sera prêté par la Direction départementale des territoires de la Dordogne (DDT), il sera installé à partir du 20 février à l'entrée du bourg de Champagne (D101). Le but de cette opération est de sensibiliser et de faire prendre conscience aux conducteurs de leur vitesse réelle (durée de l'opération 15 jours). La municipalité met en garde les automobilistes, si cela ne suffit pas des contrôles pourront être mis en place dans le courant de l'année.

## VIE COMMUNALE



Monsieur le Maire et le Conseil  
Municipal ont le plaisir d'inviter les  
Habitants de notre Commune  
à la traditionnelle

### Présentation des Vœux 2018

Samedi 13 Janvier  
à 17 h 00

Salle Polyvalente  
Mairie de Champagne et Fontaines

Téléphone 05 53 91 01 84



## BRULAGE DES DÉCHETS VERTS ET FEUX

Annexe 4 : tableau de synthèse et liste des communes rurales

Annexe 4 : tableau de synthèse et liste des communes rurales		
Du 1er Mars au 30 Septembre		
Tout brûlage est interdit		
Du 1er Octobre à fin Février		
	Brûlage de déchets verts issus des obligations légales de débroussaillage	Brûlage de déchets verts issus des travaux d'entretien (Taille, tonte,...).
Terrain situé dans une commune urbaine (1)	Soumis à Déclaration (4) (règles de sécurité, voir ci-dessous)	Interdit
Terrain situé dans une commune rurale (2)	Soumis à Déclaration (4) (règles de sécurité, voir ci-dessous)	
Professionnel (3)	Interdit	

- (1) Propriétaires des terrains ou ayant droits dûment mandatés situés dans une commune urbaine (communes absentes de la liste des communes rurales jointe au verso)  
(2) Propriétaires des terrains ou ayant droits dûment mandatés situés dans une commune rurale (voir liste des communes rurales jointe au verso)  
(3) Les collectivités et les entreprises d'espaces verts et paysagistes sont tenues d'éliminer leurs déchets verts par des solutions alternatives  
(4) Le modèle de déclaration à remplir est annexé à l'arrêté préfectoral

### Règles de sécurité à appliquer pour les brûlages

- Les brûlages ne peuvent être pratiqués qu'entre le 1er octobre au dernier jour de février, entre 10h et 16h et hors situation exceptionnelle (pollution atmosphérique...).
- Les brûlages en tas ou en cordons ne peuvent être réalisés qu'après établissement d'une place à feu dégagée de toute végétation et accessible à un véhicule incendie.
- Les brûlages ne doivent pas être effectués si la force du vent entraîne des risques de propagation du feu (vitesse du vent supérieure à 5 m/s ou 20 km/h).
- Le personnel et les moyens nécessaires à enrayer tout incendie échappant au contrôle doivent être présents sur place pendant toute la durée du brûlage et jusqu'à l'extinction complète.

### Règles de sécurité à appliquer pour les écobuages

- avant le début de l'incinération, délimitation de la parcelle à traiter par un labour ou disquage périmétral sur une largeur de 5 mètres permettant l'enfouissement complet des végétaux et la mise à nu des terres,
- pour les parcelles d'une surface supérieure à 5 ha, labour ou disquage de cloisonnement délimitant des espaces de 5 ha maximum séparés de bandes des terres nues d'au moins 10m de large,
- mise à feu d'un seul côté et à contre vent en s'appuyant sur la limite de la zone à incinérer.
- Le brûlage des pailles et d'autres résidus de culture (oléagineux, protéagineux, céréales) est toutefois interdit aux agriculteurs qui demandent à percevoir des aides de soutien direct de la Politique Agricole Commune.

## ARRÊTÉ PRÉFECTORAL 24-2017-04-05-001

Le brûlage à l'air libre des déchets verts est interdit toute l'année. Le brûlage à l'air libre est interdit entre le 1er mars et le 30 septembre. Dans les communes urbaines (communes non listées en annexe4) seuls les déchets verts issus des obligations légales de débroussaillage peuvent être brûlés. Tout brûlage à l'air libre doit être déclaré.

IMPRIMÉ DISPONIBLE À LA MAIRIE

## VIE ASSOCIATIVE

# LUDAPOUX

**Galette et jeux des rois  
mercredi 17 janvier 2018**

**de 14h30 à 17h30**

**Ecole de Champagne et Fontaines**



**2 euros l'entrée : accès aux jeux et goûter compris**  
Lots offerts aux 10 premiers enfants déguisés selon le thème

*Organisée par l'association Petits Poux et Compagnie  
INPS Ne pas jeter sur la voie publique*

# LUDAPOUX



**Prêt de livres, jeux et prochainement DVD**  
**Ouverte tous les mercredis de 14h30 à 17h30**

## INAUGURATION LOCAL ASSOCIATIF

Samedi 6 janvier inauguration local associatif entièrement aménagé et repeint pour les activités à venir. Toutes les associations seront les bienvenues ainsi que le public que nous espérons nombreux à cette occasion. Programmes d'activités de la bulle pluriel et une exposition surprise seront présentés ; un pot de l'amitié clôturera cette soirée. Venez nombreux.

## *LE CARNET DES FESTIVITÉS*

### JANVIER 2018

**SAMEDI 6 : 20H30** salle des fêtes de Champagne LOTO organisé par l'association véhicules anciens de Venduire.

**SAMEDI 13 : 17H** salle des fêtes vœux du maire et de la municipalité aux habitants.

**SAMEDI 20 : 20H30** salle des fêtes LOTO organisé par le comité des fêtes de Gurat (16)

**SAMEDI 27 : 20H30** salle des fêtes LOTO organisé par club de gym harmonie contact.

### FEVRIER 2018

**SAMEDI 3 : 20H30** salle des fêtes de Champagne LOTO. Organisation cyclisme Mareuil /Verteillac.

**SAMEDI 10:20H30** salle des fêtes de Champagne LOTO organisé par le comité des fêtes de Champagne.

**SAMEDI 24:20H30** salle des fêtes de Champagne LOTO organisé par le comité des fêtes de Fontaines.

### BRÈVES

#### *Bienvenue à Champagne et Fontaines*

Nous informons nos lecteurs de l'arrivée de deux nouveaux habitants dans notre commune , Nicholas et Jane Gillott, qui ont acquis une demeure au hameau de Veyrines. Nous leur souhaitons la bienvenue, et une très bonne retraite.

# Infos Pratiques

N° d'urgence : **POMPIERS** 18 ou 112  
**SAMU** 15  
**POLICE-GENDARMERIE** 17  
Mairie TEL 05 53 91 01 84

Nouveaux horaires d'ouverture de la mairie  
lundi-mercredi-vendredi de 14H à 18H  
ouvert le jeudi après-midi uniquement sur rendez-vous  
Fermé le mardi  
Rendez-vous avec le maire le samedi matin uniquement  
Site officiel de la commune-[www.champagne-et-fontaines.fr](http://www.champagne-et-fontaines.fr)

**LE DOMAINE DE PUYTIREL** vous propose  
5 chambres et table d'hôtes  
Restaurant sur réservation au 05 53 90 90 88 du jeudi au dimanche midi. Produits du domaine et des alentours.  
Menu, entrée, plat et dessert 28€

## AGENCE POSTALE

Tous les après-midi du lundi au vendredi 14H à 17H  
TEL 05 53 90 45 22

**AGENCE fermée pour congés du 08 au 12 janvier inclus**

PIZZA à emporter tous les samedis à partir de 18H  
place du champ de foires à Champagne  
TEL 06 74 08 18 42

BAR-TABAC chez DÉDÉ ouvert 7/7 place du champ de foires à Champagne.



**CHARPENTE - COUVERTURE  
MAÇONNERIE  
MENUISERIE - BOIS - PVC - ALU  
EBENISTERIE**

**LAGARDE Guy**

Fontaines  
24320 CHAMPAGNE FONTAINES  
Tél/Fax. 05.53.91.02.82  
Port. 06.81.03.19.44

## EPICERIE D'AMÉLIE

Horaires d'ouverture tous les jours de 9H à 12H  
sauf jeudi et dimanche TEL 05 24 14 16 90



HUMOUR

*le dessin de Lionel*

## Coin Anglophone

A TOAST TO THE NEW YEAR

To end the year we thought we would do a Good News story – no, not Harry & Meghan although, naturally, we will be tweeting our readers' congratulations to these modern royals – just as soon as we get the hang Twitter #help2twits.

But back to our own morale boosting story. Despite our village school sadly closing last summer, the building itself has been given a new lease of life. Petits Poux et Compagnie has refreshed its right wing and their association. 'Ludapoux', meets every Wednesday afternoon. All ages are welcome and for a small annual membership fee – around 8€ - you can join in the games, conversation, read books and even watch films. We know New Year Resolutions for some will mean resurrecting those old chestnuts (hey, weren't they last month?) of 'improving language skills and better integration' so this could be the perfect opportunity!

Meanwhile Paul Absil and his team have refurbished the left wing with a view to forming a « café associatif » Those of you who have visited the one at Leguillac-de-Cercles will know the range of diverse activities which can be available – from art and cookery lessons to music, dance and cultural events. Paul speaks excellent English so why not pop along to the inauguration of « La Bulle Pluriel » on Saturday 06 January 2018 at 18.30 and see what's planned for this one?

Finally, it just remains for us to wish our ~~royal~~ readers, oops, our **loyal** readers a very peaceful and prosperous 2018. #BONNEANNEE

*Vanessa - Helen*